

Extrait de Séance du Conseil de Paris

Conseil municipal
Lundi 20 et 21 juin 2005

2005, DJS 393 - Autorisation à M le Maire de Paris de souscrire un contrat de transaction avec l'association « Ligue de l'Enseignement - Fédération de Paris » au titre de la clôture du dispositif « Ateliers Informatique Multimédia ».

Vœu n° 9 déposé par Mme BARANDA et les membres du groupe « Les Verts » relatif à la délibération DJS 393 et qui concerne notamment le licenciement de 30 animateurs des Ateliers informatique et multimédia.

Vœu n° 9 bis déposé par l'Exécutif.

Mme BARANDA rappelle qu'il y a un an, la Municipalité réorientait l'opération passeport pour l'informatique au bénéfice, notamment, de jeunes adultes en difficulté et de non scolaires, jugeant à bon droit que cet apprentissage des scolaires relevait, désormais, de la seule Education nationale.

En bonne logique la Municipalité abandonnait l'ancien dispositif et créait 21 ateliers informatique multimédia. La « Ligue de l'enseignement - Fédération de Paris » devenait gestionnaire de cette opération pour une durée d'un an renouvelable avec l'exigence de recaser dans ces 21 ateliers les 30 salariés de l'ancien dispositif.

L'orateur déplore un immense gâchis parce qu'une somme de près de 1,4 million d'euros a été versée l'année dernière pour un dispositif qui est aujourd'hui jugé non viable et eu égard à une nouveauté que l'on a passé en rodage pendant une année seulement.

Gâchis car le personnel a été insuffisamment formé pour répondre à un nouveau marché. Ce qui est en jeu à cet instant, c'est l'avenir de ces salariés dont la moyenne d'âge est de 43 ans, moment de la vie professionnelle où il est très difficile de retrouver un travail.

L'orateur espère que la somme de 867.000 euros, prévue pour cette délibération servira effectivement à l'indemnisation et au reclassement de ces salariés.

Les Verts ont déposé un vœu de compromis sur ce point. Il faut tout mettre en œuvre pour que la Ville garantisse le suivi et le reclassement des éducateurs informaticiens. Si le reclassement des trente salariés n'incombe pas à la Ville, celle-ci a quand même une responsabilité morale.

Mme DREYFUSS intervient en lieu et place de M. BARDON. Par le biais d'une importante association parisienne, un passeport pour l'informatique était proposé et suivi par des milliers de jeunes Parisiens, suivant en cela les objectifs affirmées de la collectivité qui voulait réduire la fracture numérique.

Le passeport pour l'informatique fonctionnait bien depuis 1984. D'incuries en incompétences avérées, on a abouti au résultat actuel. Les ateliers périssent dans la majeure partie des cas.

Avec une mauvaise fois digne du patronat de papa, la Municipalité jette à la rue 30 salariés. Pour se donner bonne conscience, on rajoute à la dîme 860.000 euros pour solder les choses et raccompagner les salariés vers l'Agence pour l'emploi.

Sous de mauvais prétextes, la Municipalité a cassé un bel outil qui fonctionnait bien et qui donnait satisfaction aux usagers, aux Parisiens et aux élus. Coût de cette erreur, plus de 2.250.000 euros.

Le groupe UMP ne votera pas le projet.

Mme MACE DE LEPINAY expose que l'atelier informatique du 15^e arrondissement n'a, avant septembre dernier, pas connu les difficultés décrites par ailleurs. Plus de 400 enfants des écoles profitaient de cet équipement.

L'atelier accueillait en outre des jeunes non scolaires, hors du temps scolaire et pendant les vacances, grâce au dynamisme des animateurs. Tout fonctionnait jusqu'en septembre dernier, moment où la gestion de ces ateliers a été confié à la Ligue de l'Enseignement. Le choix de confier la gestion de ces équipements à la Ligue de l'Enseignement a été une erreur. Le recentrage de l'activité vers les non-scolaires n'a pas eu le succès escompté.

Plutôt que de revenir sur ces choix, la Ville décide de jeter le bébé avec l'eau du bain en mettant en terme à l'activité de ces ateliers et en faisant procéder au licenciement des 30 salariés. C'est bien évidemment l'inverse que l'orateur réclame pour le 15^e arrondissement. Il s'agit d'un des seuls ateliers dont le local est indépendant et non intégré à celui d'un centre d'animation. Il faut donner des moyens pour que cet équipement subsiste.

L'orateur demande qu'une association soit à nouveau désignée pour en assurer la gestion et l'animation. Elle souhaite que tous les moyens de fonctionnement (location et personnel) soient donnés pour répondre à la demande importante qui existe dans le 15^e. Elle rappelle que le Maire de l'arrondissement a d'ailleurs fait des propositions en ce sens.

Dans le 15^e arrondissement, le rapport entre l'offre de service dans les équipements municipaux et la demande des habitants est tel que l'heure n'est pas à la suppression de l'unique atelier informatique mais au contraire à son maintien et même à la création d'un second.

M. VUILLERMOZ estime que la qualité d'un véritable service public est bien de reconnaître ses insuffisances quand il y en a pour tenter de répondre au mieux à la demande sociale.

L'orateur est effaré par les arguments des représentants de l'opposition qui frisent la malhonnêteté intellectuelle. Ce dispositif des ateliers informatiques multimédia s'est vu finalement condamné par la Ville du fait du laxisme manifesté sur ce dossier depuis plus de vingt ans. L'association gestionnaire entre 1984 et 2004, « Paris pour les jeunes », ne s'est pas illustrée par une gestion pédagogique et humaine rigoureuse.

Une dérive pour le moins clientéliste et immobiliste avait conduit le dispositif à être reconduit d'année en année, sans aucun bilan pédagogique, toujours dans les mêmes arrondissements du sud et de l'ouest, au profit des mêmes écoles dont nombre d'instituts privés, sans évolution unie, tout cela dans un contexte de gestion de fait.

L'orateur s'étonne que Mme BARANDA partage quasiment le point de vue de la droite.

Le groupe communiste apporte son soutien à l'Exécutif municipal et à Mme AUTAIN.

Il affirme son extrême vigilance face au traitement qui sera fait de la situation des 28 personnels concernés, en demandant à la Ville de fournir tous les efforts nécessaires pour les aider dans leur reconversion professionnelle.

Mme AUTAIN, adjointe, rapporteure, estime que si l'on est attaché au service public, il faut être capable de le réformer et de le moderniser.

La Ville a réorienté pour changer de public, changé d'orientation pédagogique et changé de secteur géographique, notamment pour toucher les quartiers « politique de la ville ». Tout cela dans le cadre d'un contrat clarifié qui rompait avec la gestion de fait antérieure.

Cette réorientation a été rendue difficile par l'organisation du travail des animateurs, calée sur l'emploi du temps scolaire, et la réticence de ces derniers face à des changements qui remettaient évidemment en cause vingt années de pratique. Il leur était demandé de passer d'une initiation à l'informatique à de jeunes enfants d'écoles publiques et privées du sud et de l'ouest parisien, essentiellement en journée, à du multimédia destiné à des adolescents et des pré-adolescents de quartiers moins favorisés et sur des plages horaires différentes.

La Ligue de l'Enseignement a remis à la Ville un audit très alarmiste. Il semble que, pendant près de 20 ans, l'association gestionnaire, « Paris pour les jeunes », se soit plus illustrée par une gestion quelque peu clientéliste et approximative que par une approche pédagogique rigoureuse.

Ces obstacles ont poussé la Ligue de l'enseignement à alerter la Ville de Paris pour signifier que les objectifs consignés dans le contrat ne sauraient être atteints ni à court ni à long terme.

La Ville a préféré prendre acte du rapport et de l'audit de la Ligue de l'enseignement. D'autant que la Ville de Paris a, pendant ce temps-là, développé et continuera de développer à l'avenir de nombreuses actions qui, de fait, concurrencent celles qu'il avait été tenté de mener dans le cadre.

Tous les établissements disposent désormais du matériel informatique le plus adapté et l'enseignement de l'informatique est bien compétence de l'Education nationale.

Côté nouvelles technologies, la Municipalité multiplie les ouvertures, les labellisations, les espaces publics numériques, finance des cyber-emplois.

La Ville développe, dans ses centres d'animation, de plus en plus d'ateliers informatiques multimédia MAO vidéo. Tous les kiosques jeunes et les antennes jeunes sont désormais équipés en matériel informatique.

L'orateur entend rappeler ce que la Ville de Paris fait pour ces 28 salariés. D'abord, la Ville s'est engagée à encourir le coût global pour un montant de 867.000 euros, alors que rien ne l'y oblige en droit, puisque c'est la Ligue de l'enseignement qui licencie ces salariés.

Deuxièmement, la Ville a demandé au gestionnaire de prévoir un plan de licenciement le plus favorable possible au personnel. Ainsi, les indemnités de départ sont-elles nettement supérieures aux minima réglementaires prévus. Parallèlement, est également financé le recours à un cabinet de placement.

La Ville de Paris active l'ensemble de ses ressources pour proposer des solutions de reclassement aux personnels intéressés.

La Ville, enfin, examinera les situations individuelles ou familiales les plus complexes pour donner la priorité à certaines personnes objectivement plus fragiles que les autres.

La Ville sera attentive à l'évolution de leur situation socioprofessionnelle et continuera à offrir aux jeunes Parisiens une initiation à la pratique du multimédia, attrayante et démocratique.

Mme BARANDA indique qu'elle retire le vœu n° 9 et qu'elle partage entièrement la philosophie finale de l'Exécutif. Il serait bon d'écrire les sigles en toutes lettres.

M. CARESCHE, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le vœu n° 9 bis de l'Exécutif. Il est adopté.

M. CARESCHE, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 393.

Il est adopté.